

ASSEMBLÉE NATIONALE14 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 994

présenté par
M. Bazin**ARTICLE 23**

À la fin de l'alinéa 5, substituer à l'année :

« 2023 »

l'année :

« 2024 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Les associations et les syndicats des étudiants en médecine sont opposés à l'ajout d'une quatrième année de formation dans le DES de médecine générale. À titre d'exemple, l'Anemf (Association Nationale des Étudiants en Médecine de France) a dénoncé « la précipitation de la mise en place de la quatrième année de médecine générale », parlant même d'un "projet inabouti empêchant un dialogue social nécessaire".

Si le dispositif proposé par le gouvernement mérite d'être étudié, notamment parce qu'il pourrait constituer un élément de réponse au manque d'accès aux soins, criant dans de nombreux territoires, celui-ci doit être construit avec les étudiants en médecine et non contre eux. L'objet de cet amendement est donc de reporter d'une année l'entrée en vigueur du dispositif de l'article 23 afin de donner au gouvernement le temps nécessaire à la co-construction d'un projet durable avec les futurs médecins.